

Biodiversité en milieu artificialisé **Comment les actions locales contribuent-elles à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue ?**

Compte rendu

AU PROGRAMME : deux visites et un temps de réflexion

La sortie du 24 septembre 2013 a permis de découvrir les contributions à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue à l'échelle locale — et plus globalement au développement durable — de deux initiatives de préservation de la biodiversité :

- **le verger conservatoire de Volvic**, qui concilie des enjeux paysagers, de biodiversité, de préservation du patrimoine culturel et de cohésion sociale ;

- **la réhabilitation d'une prairie humide** sur un ancien terrain de football du parc urbain du Cerey à Riom.

Ensuite, des éléments de **réflexion sur « La nature, pour une meilleure qualité de vi(II)e ! »** ont été présentés, qui ont notamment permis de mettre en perspective les deux initiatives dans une approche plus globale d'aménagement durable du territoire.

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'environnement visant à enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

Au niveau local, au-delà des outils de planification et des organisations contribuant directement à sa mise en œuvre, de nombreux projets sont déjà menés en faveur de la biodiversité par divers acteurs : aménagement et gestion de sites par les collectivités et entreprises, mesures agro-environnementales par les professionnels agricoles et forestiers, initiatives citoyennes... Ces actions locales contribuent à assurer les continuités écologiques et peuvent être reproduites sur d'autres sites.

I – VERGER CONSERVATOIRE DE VOLVIC

Concilier des enjeux paysagers, de biodiversité, de préservation du patrimoine culturel et de cohésion sociale

Intervenants :

- Jean-Christophe GIGAULT, Adjoint au maire de Volvic chargé de l'environnement ;

- Thomas DUMAS, chargé de mission au Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne).

1 – OBJECTIFS, PARTENAIRES ET ENVIRONNEMENT DU PROJET

- **Objectifs du verger conservatoire : sauver un pré verger (... et l'un des derniers vergers) et préserver les variétés locales**

Le verger conservatoire de Volvic est un pré-verger, c'est-à-dire une prairie de fauche dans laquelle sont installés des arbres de grande taille à développement libre, conduits en haute tige. Ce mode de conduite traditionnel des arbres fruitiers mais est aujourd'hui abandonné, pourtant il constitue un refuge de biodiversité et contribue à la diversité des paysages.

Il se situe sur un ancien délaissé routier engendré par la création du contournement de Volvic.

En 2008, la nouvelle équipe municipale de Volvic a décidé d'aménager sur cet espace un verger conservatoire de 4 500 m², avec l'appui du CEN Auvergne.



Objectifs : sauver l'un des derniers vergers typiques du secteur et assurer la préservation de variétés fruitières anciennes et locales, grâce à un programme d'entretien des vieux arbres et de plantation, mais aussi à l'organisation d'animations et de formations à destination de la population.

• **Les partenaires du projet : la commune et deux associations**

Pour ce faire, la commune de Volvic travaille avec deux associations : le CEN Auvergne, qui assure le suivi annuel, le greffage, la taille et les formations dans le cadre d'une convention d'objectifs ; « Etudes et Chantiers » de Blanzat, qui assure l'entretien régulier du verger et des pelouses avec une équipe de 8 personnes en insertion, placées sous le contrôle du CEN Auvergne.

• **Un projet qui s'inscrit dans un programme d'actions en faveur de la biodiversité**

- L'aménagement du verger conservatoire fait partie d'un programme plus large conduit par la commune en faveur de la biodiversité. Ce programme comprend notamment le développement de la vocation forestière d'un Espace Naturel Sensible de 90 ha au nord de la commune à Crouzol, ou encore, la création d'une Réserve Naturelle Régionale dans le secteur du Chalet des Eaux de Volvic où 3 cavités souterraines (1,5 ha de superficie) abritent environ 500 chauves souris de 13 espèces différentes. Le plan de préservation de ces cavités concerne un site de 60 ha et l'idée est de le porter à 150 ha.

- Outil pour le maintien et la dispersion de la faune et de la flore, le verger conservatoire a été pris en compte dans la réflexion sur la Trame Verte et Bleue, conduite lors de la définition du PLU de Volvic validé en 2012. Depuis 2013, Volvic conduit notamment un projet d'atlas de la biodiversité sur la commune. Une personne a été embauchée pour effectuer des recensements qui serviront à la mise en place des continuités écologiques. Le travail porte sur les points de rupture. Parmi eux, par exemple, la route qui passe à côté du verger. Un recensement des collisions entre animaux et véhicules permettra de dresser un état des lieux, à partir duquel des solutions seront recherchées.

- Au sein de la [Communauté de Communes Volvic-Sources et Volcans](#) dont elle fait partie avec 6 autres communes (Chanat, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, Pulvérières, Sayat, Saint-Ours les Roches), Volvic a contribué à l'édition d'un document pour sensibiliser les habitants à la biodiversité en ville et à la campagne, intitulé « *A la découverte de la biodiversité du Territoire de Volvic-Sources et Volcans* ». Ce document a été adressé à tous les foyers de la communauté de communes.

- Autre action conduite à l'échelle de la Communauté de communes : la préservation des châtaigniers.

Un inventaire des grands arbres a été réalisé sur le territoire, qui montre la présence de 42 ha de châtaigniers, soit bien plus qu'espéré ! On trouve à Volvic 2 000 châtaigniers intéressants.

Deux châtaigniers ont été installés au verger conservatoire de Volvic et quelques grands arbres ont été restaurés pour inciter les propriétaires à maintenir ou développer ce patrimoine. Une greffe est proposée avec une variété qui produit de grosses châtaignes. La connaissance des différentes variétés locales a quasiment disparu et nous ramène 200 ans en arrière !

2 – L'AMÉNAGEMENT ET LA CONDUITE DU VERGER CONSERVATOIRE

• **L'aménagement et la conduite du verger**

Le Conseil général du Puy-de-Dôme, propriétaire initial de la parcelle dans le cadre de l'aménagement routier, avait initié la démarche de préservation des arbres fruitiers.

Le premier travail de la commune de Volvic a consisté à soigner les vieux arbres fruitiers qui étaient en mauvais état et à remplacer ceux qui étaient morts.

Certaines variétés ont été maintenues et servent de base au verger conservatoire, d'autres ont été réintroduites depuis 2008.

Aujourd'hui, le verger réunit 63 arbres (pommiers, poiriers, pruniers et 2 châtaigniers) de 32 variétés fruitières différentes anciennes et locales.

Pour les greffes, le CEN utilise des porte-greffes francs, c'est-à-dire issus de semis de pépins. Le choix du porte-greffe est essentiel : il doit être adapté à la variété greffée et au sol.



Les avantages du pré verger ...

- ses arbres sont rustiques et vigoureux car ils se développent librement (pas de taille pour donner une forme particulière) et s'ancrent très profondément. Ils sont ainsi peu sensibles aux rats taupiers, aux pucerons et à la sécheresse, ce qui assure au verger une bonne longévité ;
- les arbres sauvages prennent mieux que les arbres achetés greffés et coûtent trois fois moins cher ;
- le pré verger ne nécessite aucun frais d'entretien particulier : pas de traitement, pas de taille autre que celle d'entretien qui améliore les arbres mais qui n'est pas indispensable, pas de tonte régulière de l'herbe au pied des arbres.

... et ses limites

- Il faut avoir de la place : les arbres doivent être espacés de 8 à 10 mètres (30 m² / arbre).
- Il faut attendre 10 ans avant que les arbres donnent des fruits.
- La cueillette des fruits est plus fastidieuse que dans les vergers composés d'arbres de taille plus réduite.

Peu d'interventions sont nécessaires :

- paillage abondant des arbres à leur installation et arrosage ;
- pas de traitement, même sur les arbres jeunes ;
- fauche annuelle ou biannuelle de la prairie, qui permet de préserver l'entomofaune des risques de broyage par la machine. Il faut savoir que plus il y a de biodiversité aux pieds des arbres, moins ces derniers risquent d'être victimes des ravageurs (car présence de leurs prédateurs !). L'absence de fauche ne pose pas de problème de concurrence entre la prairie et l'arbre jeune : les trois premières années, le binage et de paillage du sol limitent cette concurrence.

● Le verger, support de formation et d'animation : préserver les savoirs et savoir-faire

Pour inciter les particuliers à maintenir ou développer des vergers, les plantations donnent lieu chaque année à des animations et formations (greffage, taille, connaissance des variétés anciennes ...) à destination des Volvicois et des personnes intéressées.

Ces actions, qui mobilisent à chaque fois de 20 à 50 personnes, sont très utiles pour la collectivité : elles permettent un contact avec la population et donne du sens au travail réalisé. Les habitants greffent eux-mêmes, se sentent associés au projet, le suivent, comprennent comment on conduit un arbre ou un verger. Ils repartent avec des greffons du verger pour introduire chez eux. Chacun peut ainsi mettre en pratique, chez lui, les techniques de taille et de greffe présentées, ce qui contribue à la préservation des vergers et des variétés.

La commune envisage également de développer une action pédagogique sur le goût avec les écoles, grâce aux différentes variétés de pommes surtout, mais aussi avec les poires et prunes présentes sur le verger.

3 – LES CONTRIBUTIONS DU VERGER CONSERVATOIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Créé avant tout dans un objectif de préservation de la biodiversité, le verger conservatoire de Volvic présente également un intérêt au regard d'enjeux paysagers, de préservation du patrimoine culturel et de cohésion sociale. Il contribue ainsi à la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue, mais aussi plus globalement à un développement durable du territoire.

→ Intérêt pour la biodiversité

Il est important de comprendre que les arbres fruitiers « *ne viennent pas tout seuls* ». Si l'on faisait un semis à partir des pépins des fruits, on perdrait la variété. C'est pourquoi on parle de « patrimoine ».

La greffe, que l'homme pratique depuis sa sédentarisation, permet de sauver et de transmettre ce patrimoine. Ainsi, les arbres du verger conservatoire sont tous « fabriqués » à partir d'un sauvageon (arbre transplanté bien adapté au milieu) sur lequel est greffée la variété locale qui donne les fruits.

Les variétés locales de pommes en Auvergne

On compte en France 3 000 variétés de pommes différentes.

En Auvergne, les variétés locales les plus connues sont, parmi les 300 recensées par le CEN Auvergne : la Canada d'Auvergne (qui n'est pas originaire d'Auvergne mais s'y est développée) ; l'Armoise (pomme des armoires) ; la Pomme d'enfer ou de fer, très efficace pour polliniser les vergers de Canada ; la Comte ; la Feuillue ; la Gouille, bonne à croquer, mais qui n'est plus greffée et risque de se perdre si l'on n'intervient pas.

Variété locale ?

Une variété est considérée comme étant « locale », si elle était cultivée de manière importante avant 1950 dans la région.



- Le verger conservatoire permet de préserver le patrimoine génétique de variétés pouvant être très utile à l'avenir. Ce patrimoine pourrait ainsi servir pour améliorer la résistance d'arbres aux maladies, leur adaptation aux sols, les aptitudes à la conservation de leurs fruits,
- Le pré-verger contribue également au maintien de la faune, grâce au grand développement de ses arbres qui offrent un habitat apprécié des oiseaux, mammifères et insectes. Cependant, comme sa superficie est limitée (4 500 m²) et qu'il est proche de la route, la biodiversité y est limitée et on ne note pas de spécificités d'espèces. La faune rencontrée est celle présente dans les vergers en général : bouvreuils, merles noirs, étourneaux, mésanges, ... On y trouve beaucoup d'insectes, ce qui amène à supposer qu'il y a sans doute beaucoup de chauves souris, de lérots, de loirs ... L'inventaire qui sera réalisé l'an prochain sur les micro-mammifères apportera des précisions sur ce point.

Au-delà des conservatoires, les collectivités ont un rôle à jouer : préserver le patrimoine arboricole en permettant aux arbres de retrouver leur territoire historique

Géré depuis 20 ans par le CEN Auvergne à Tours-sous-Meymont (63), le [verger conservatoire régional](#) contribue à la conservation des arbres des territoires auvergnats. On y trouve 196 variétés fruitières, dont 144 caractéristiques d'Auvergne.

Mais les conditions pédoclimatiques du Livradois-Forez ne correspondent pas forcément à celles qui permettraient le meilleur développement de certaines variétés. Aussi, le Conservatoire encourage les collectivités à réimplanter sur leur territoire, les variétés traditionnelles.

Pour ce faire, les collectivités peuvent s'appuyer sur le CEN Auvergne, mais aussi sur les associations qui oeuvrent pour la préservation des variétés anciennes locales en assurant un travail d'inventaire et de multiplication.

L'Université Blaise Pascal, à Clermont-Ferrand, a également développé un conservatoire où l'on trouvera prochainement des amandiers et des abricotiers. Autrefois cultivés sur les coteaux clermontois, ces arbres sont remis en culture par quelques communes, comme Beaumont (coulée verte) ou Clermont-Ferrand (écoquartier de Trémonteix).

→ Intérêt paysager

- Le verger contribue à la diversification du paysage, grâce à la belle taille de ses arbres, à la diversité de leurs formes (pleureurs, érigés) et de leurs couleurs qui vont du blanc au rose ou au vert tendre.
- Il contribue à la mémoire du patrimoine paysager local : en 1940, il y avait dans le Puy-de-Dôme 13 000 ha de vergers, contre 200 ha aujourd'hui. Ils se situaient dans les vallées qui descendent des puys, dans celles du Cézallier et du Forez, sur les coteaux autour de Clermont-Ferrand. Ils se sont raréfiés sous l'effet de l'urbanisation et de l'essor de la céréaliculture.

→ Intérêt pour la préservation du patrimoine culturel

L'Auvergne était réputée au XIII^e siècle pour ses vergers, et jusqu'au milieu du XX^e siècle pour ses pommes et confiseries à base d'abricot surtout (pâtes de fruits). En 1930, le Puy-de-Dôme était le premier département français producteur de pommes.

Le verger est un bon outil pour transmettre des savoirs et savoir-faire oubliés. Par exemple pour la pomme :

- connaissance du meilleur usage du fruit : pommes à croquer, à presser, à cuisiner ;

- connaissance de la maturation en cave des fruits : autrefois, pour manger des pommes toute l'année, on jouait sur ses différentes variétés que l'on conservait de l'automne au printemps. L'utilisation des chambres froides a contribué à la disparition de ce savoir. Il faut recréer cette habitude.

- savoir-faire en matière de greffage et de conduite des arbres, que l'utilisation des chambres froides a également contribué à faire oublier.

Enfin, le pré verger fait partie du patrimoine local : c'est une forme traditionnelle de verger qui se retrouvait partout autrefois lié à l'habitat.

→ Intérêt pour la cohésion sociale

Le verger présente également un intérêt d'ordre social :

- il est entretenu par l'association d'insertion « Etudes et Chantiers », à l'initiative de la commune ;
- il est le support d'échanges et de lien social, lors des animations organisées.
- à l'avenir, les pommes produites pourraient donner lieu à une animation dans les écoles, avec les enfants et les parents, sur le goût des différentes variétés de pommes.
- L'an prochain, la commune aimerait installer des panneaux pour informer les gens sur le verger.

→ Intérêt en termes d'efficacité économique

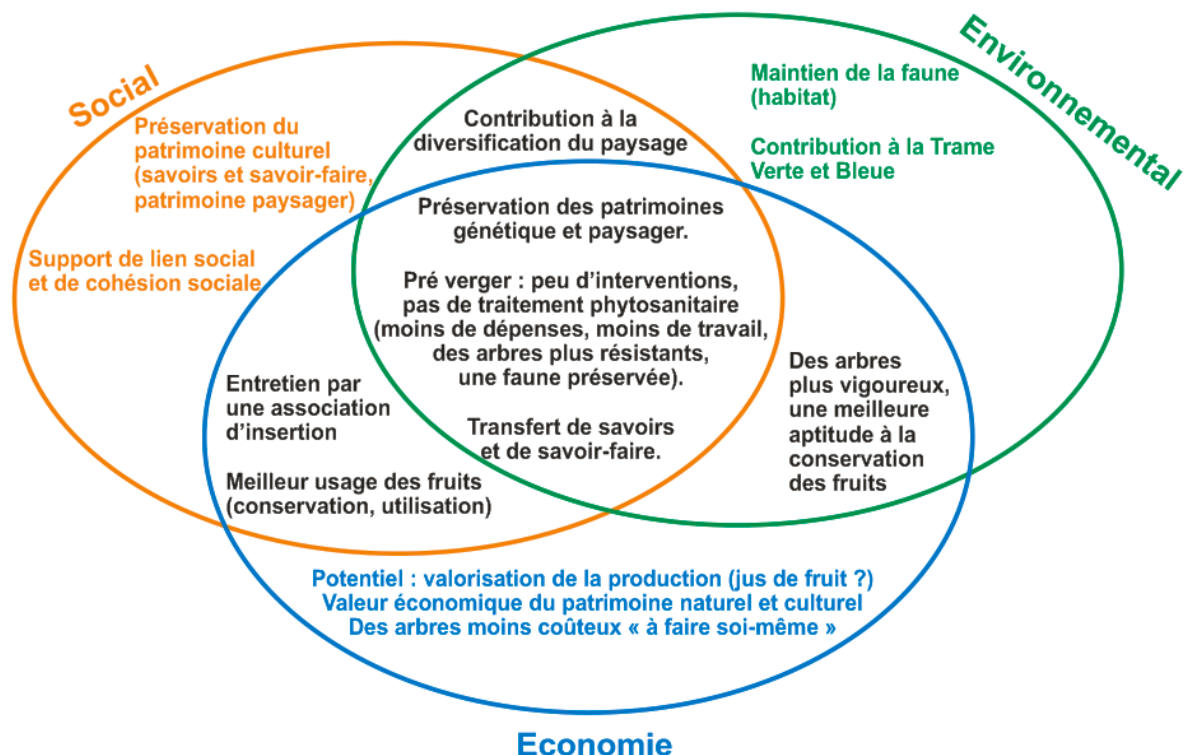
Pour l'instant, les fruits ne sont pas valorisés car les arbres sont encore jeunes pour la plupart.

Quand le verger sera productif (il faut 10 ans à l'arbre pour donner des fruits), des kilos de pommes seront à disposition et à valoriser !

La commune envisage de développer un système de production de jus de fruits (atelier-presse- pasteurisation) qui permettrait une valorisation de la production.

Pour l'instant, les fruits des arbres les plus anciens semblent ne pas être perdus pour tout le monde : ils disparaissent souvent avant d'être tombés au sol !

Contributions du verger conservatoire au développement durable



II – PARC DU CERÉY DE RIOM

Réhabiliter une prairie humide sur un ancien terrain de football au cœur d'un parc urbain

Intervenants :

- Bruno RESSOUCHE, Adjoint au maire de la Ville de Riom en charge du développement durable ;
- Caroline MONTEL, Adjointe à la Directrice des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain de la Ville de Riom ;
- Romain LEGRAND, chargé de mission au Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne ;
- Laurent LONGCHAMBON, écologue au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes et à l'association Hyla63.



1 – OBJECTIFS, PARTENAIRES ET ENVIRONNEMENT DU PROJET

Bruno RESSOUCHE et Caroline MONTEL, Ville de Riom.

• Historique et objectifs du projet

Le Parc du Cerey, parc de 13 hectares situé au sein de la ville de Riom, est composé d'espaces artificialisés aménagés sur un ancien marais typique de la région de la Limagne.

Il y a deux ans, le service aménagement urbain / espaces verts et le chargé de mission « développement durable » de la Ville ont réfléchi aux utilisations alternatives possibles d'un terrain de football, qui fréquemment inondé, n'était plus entretenu depuis 2010.

Ainsi, l'idée de laisser se réimplanter le milieu naturel sur cet espace a été envisagée à titre expérimental, puis inscrit parmi les actions environnementales de la politique Eco responsable de la Ville de Riom. Objectifs : favoriser la biodiversité et sa perception par les usagers du parc (volet sensibilisation).

En deux ans, la prairie a repris progressivement son état naturel.

• Les partenaires du projet : la Ville de Riom, le CEN Auvergne et le CPIE Clermont-Dômes

Pour déterminer si la zone présentait un intérêt écologique justifiant la réhabilitation, la Ville a demandé au CEN Auvergne d'effectuer un inventaire de la faune et de la flore. Ce travail, qui a commencé il y a deux ans et se terminera en 2014, a déjà permis de vérifier l'intérêt écologique de la zone. Le CEN a été chargé de rédiger une notice de gestion et d'encadrer les travaux de restauration de la zone humide.

La Ville a également fait appel au CPIE Clermont-Dômes pour accompagner les enfants « herboristes en herbe » d'une classe de CM2 pendant une année. La zone humide a été pour eux un terrain d'observation, mêlant travaux d'étude et de communication pour faire partager leurs découvertes au grand public.

2 – LA NOTICE DE GESTION

Romain LEGRAND, CPIE Clermont-Dômes

Le CEN a réalisé une notice de gestion et un inventaire flore/faune en 2012 avant travaux, puis a encadré les travaux. Un suivi a été mis en place en 2013 pour visualiser l'impact des travaux entrepris, jusqu'en 2014. La notice a permis de réorienter la localisation des mares qui était préalablement prévue sur des stations de plantes rares.

Le CEN a appliqué à la ville la démarche utilisée pour les espaces naturels. Ainsi, une notice de gestion a été établie qui comprend trois parties :

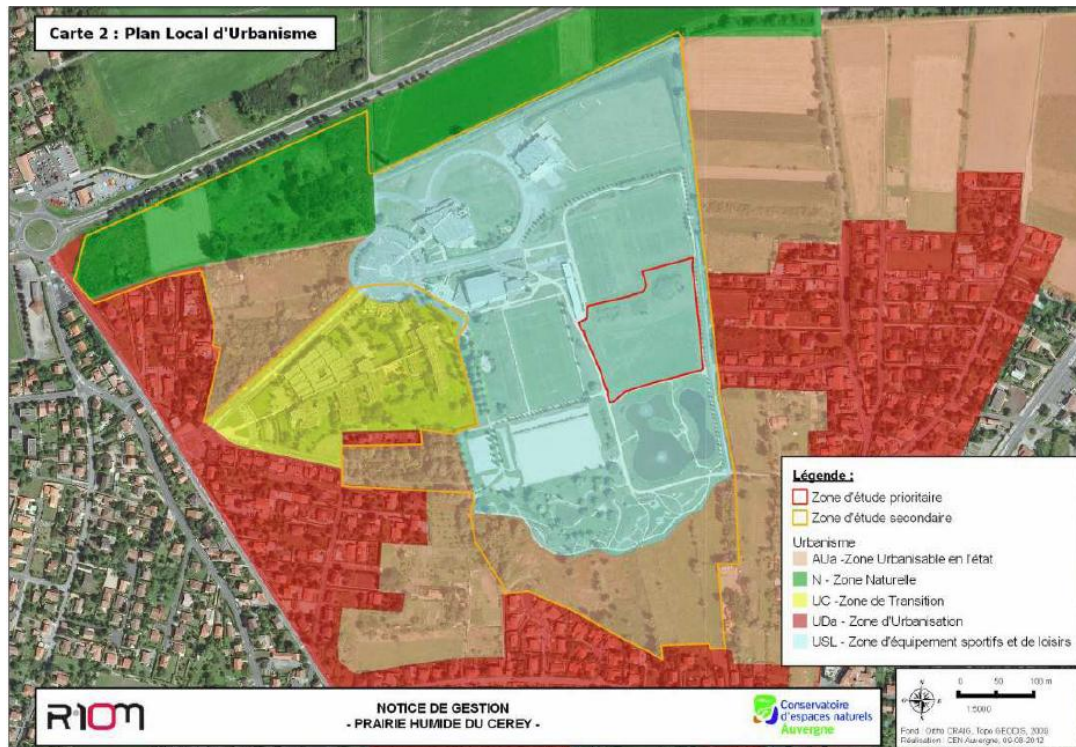
- **Une approche descriptive et analytique des lieux** : localisation du site, statut actuel et limites du site, aspects fonciers, maîtrise d'usage, historique du site, environnement et patrimoine (milieu physique et géomorphologie, unités écologiques, corridors écologiques, espèces, environnement socio-économique, patrimoine historique).
- **L'évaluation de la valeur patrimoniale** et les intérêts principaux (habitats, espèces et patrimoine géologique), **la définition des objectifs et actions de la gestion** proposée.

- **Le plan de travail** : les opérations envisagées.

Le tout est accompagné d'une bibliographie, d'annexes et de tables (cartes, tableaux, figures).

• **L'approche descriptive et analytique des lieux** :

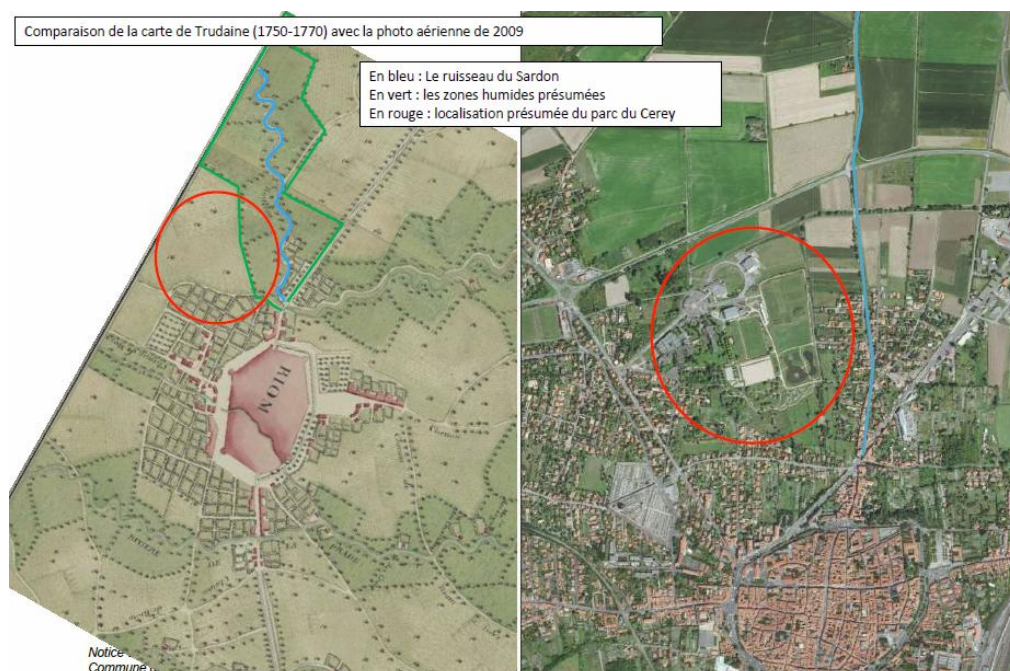
L'étude a porté sur la totalité de l'ex-terrain de football (zone d'étude prioritaire de 1,9 ha) et sur une zone secondaire de 34 ha couvrant le Parc et ses environs.



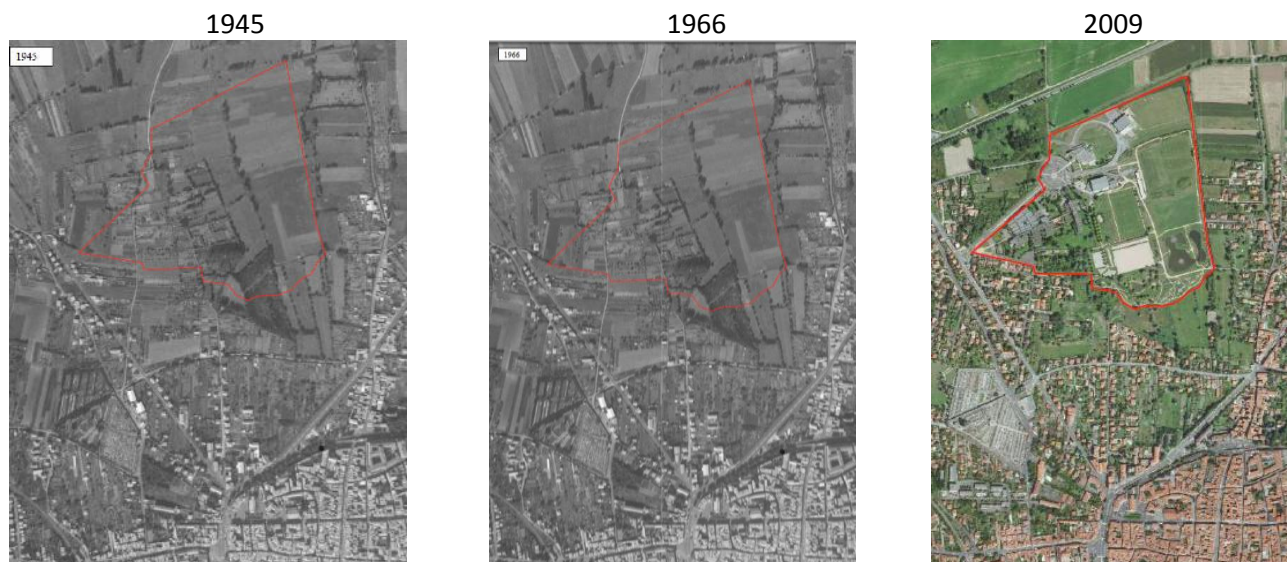
=> **Histoire du site**

Le CEN a effectué des recherches sur l'histoire du parc de l'époque napoléonienne à aujourd'hui :

- Au XVIII^e siècle : une carte issue de l'Atlas de Trudaine (1750-1770), montre la présence de jardins et de prairies. Le ruisseau du Sardon passait à l'ouest du site.



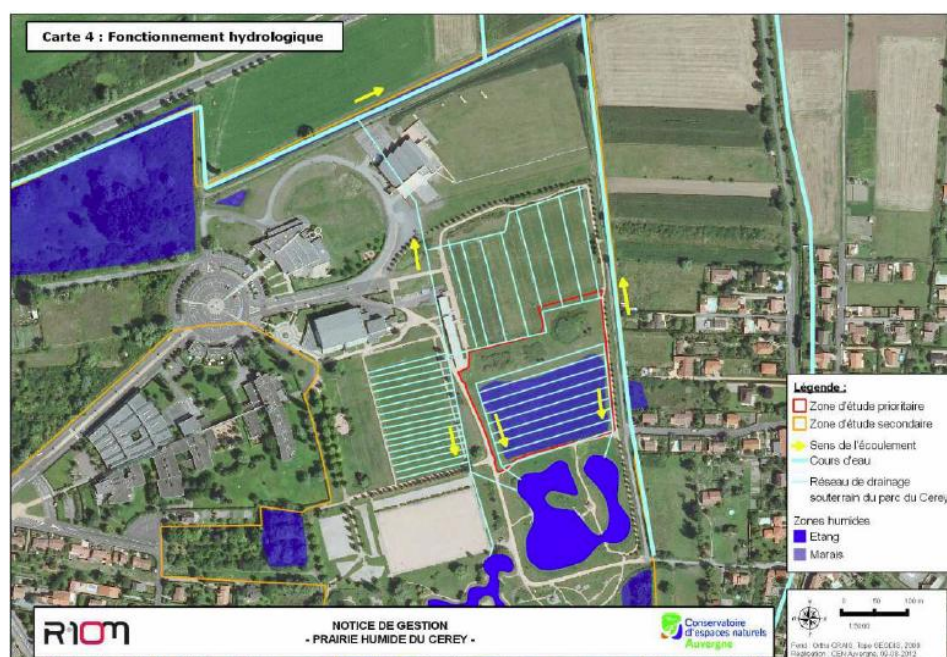
- En 1945 : le Sardon était en partie artificialisé. Les cultures et les plantations se renforçaient sur le site, mais il restait en majeure partie dédié aux jardins familiaux des Riomois.
- En 1966 (période des remembrements) : le site était dédié au maraîchage et aux prairies. Il y avait des peupliers et peut-être des cultures. Le Sardon avait disparu avec la construction du canal de Limagne.
- En 1989 : depuis les années 1960, les jardins ont disparu progressivement. La taille des parcelles de culture, au nord de la zone, a augmenté. C'est dans les années 1990 que la zone a été achetée et transformée en parc de loisirs par la ville de Riom.



=> Géologie et hydrologie

Au tertiaire, des lacs tropicaux plus ou moins saumâtres et profonds occupaient le bassin de la Limagne. Des calcaires et marnes s'y sont accumulés, ce qui explique que le Parc du Cerey s'inscrit dans des marnes noires à Cypris.

Le Parc se situe entre le canal de Limagne et le Sardon, alimentant la Morge (bassin versant de l'Allier). La zone d'étude secondaire se caractérise par une végétation hygrophile due à la présence d'une nappe proche sur toute la zone (1,20 m de profondeur) et par des sols fortement hydromorphes. La prairie humide du Cerey est alimentée par cette nappe d'eau, un ancien réseau de drains souterrains évacue l'eau de cette zone humide vers le bassin du Sud.



=> Les unités écologiques

Les premières observations ont montré que la zone n'était pas banale et justifiait pleinement une réhabilitation : un ensemble d'habitats humides a en effet été inventorié, dont un habitat d'intérêt européen prioritaire, le pré salé intérieur.

Unités écologiques (cf. schéma =>) :

-  **Prés salés continentaux** à Jonc et Elymus
-  Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
-  Prairies mésophiles
-  Prairies à fourrage des plaines
-  Parterre de fleurs, avec arbres et avec bosquets en parc



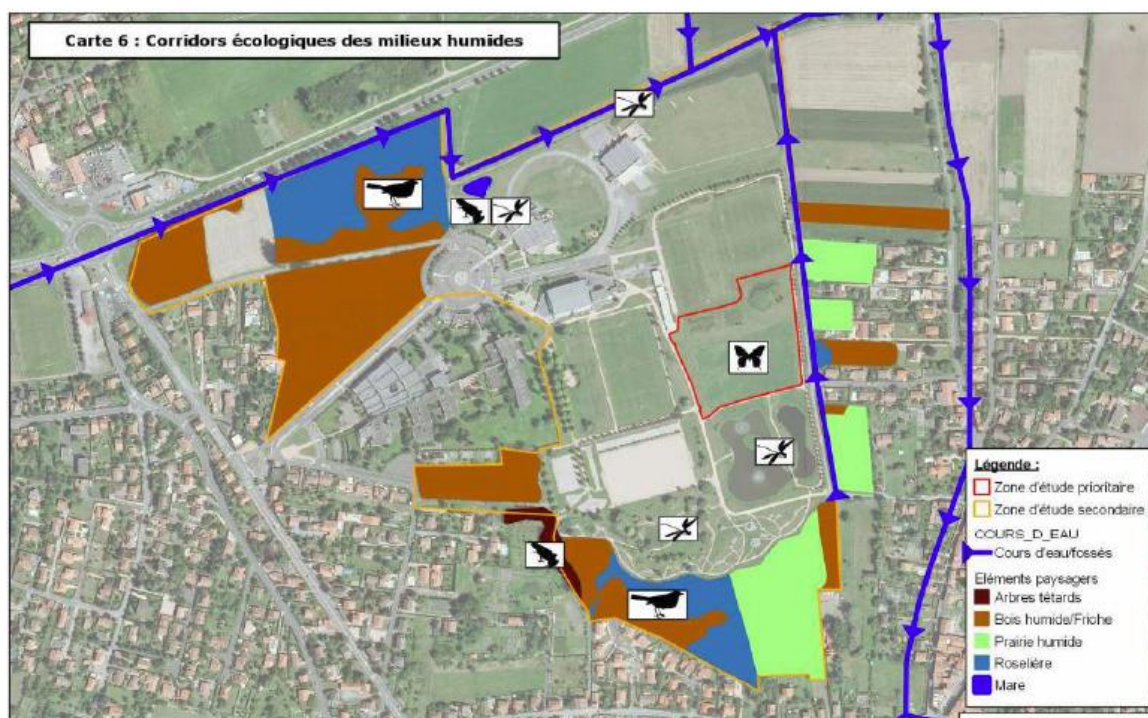
=> Les corridors écologiques

Le parc est entouré de zones de cultures au Nord et de zones résidentielles au Sud.

Le contournement routier de Riom crée un obstacle supplémentaire important au déplacement de la faune. Ces obstacles enclavent fortement le parc, tant pour la faune que pour la flore.

En revanche, les zones de refuge sur le pourtour du parc sont nombreuses et diversifiées. Quelques vieux *Saules* et *Peupliers têtards* au sud-ouest offrent des habitats essentiels aux insectes xylophages, aux oiseaux (*Huppe fasciée nicheuse*, ...). Les roselières, très présentes, sont un atout important pour le nourrissage et le repos de nombreux oiseaux (*Rousserolle effarvatte*). Tous ces habitats, comme la présence de fossés et d'une mare, offrent à la faune aquatique (amphibiens, libellules...) de bons habitats de reproduction.

Tous ces éléments sont donc propices à une recolonisation rapide par la faune et la flore.



=> Les espèces inventoriées

La liste des espèces recensées a été établie : noms français et latin, effectif, sexe, première et dernière dates d'observation, nom du dernier observateur et source, statut de protection de l'espèce, commentaire. Des espèces exotiques envahissantes ont été recensées : plantes (*Renouée du Japon*, *Bambou*, *Topinambour*, *Robinier faux-acacia*, *Verge d'or*), poissons (*Perche soleil* et *Poisson chat*), mammifères (*Ragondin*).

=> Environnement socio-économique

Cet environnement a été décrit de la manière suivante :

- Entretien : tonte régulière des pelouses, apport d'un amendement organique et utilisation de produits phytosanitaires sur les stades, empoisonnement des bassins d'ornements et tonte des berges, arrêt de la fauche de la prairie humide en 2011, ...
- Activités de sports et de loisirs : présence de nombreuses personnes (plus grand parc de Riom et offre de parcours santé, de jeux pour enfants), terrains de sport qui permettent la pratique de nombreuses activités pour le grand public, les écoles ou centres de loisirs (football, tir à l'arc, piscine, jeux de plein air, parcours d'orientation). Lieu d'animations sportives et culturelles organisées par la Ville (installations temporaires de scènes de spectacles, acrobanches...).
- Activité cynégétique : chasse aux *Rats musqués/Ragondins* pratiquée par l'Association des chasseurs à l'arc des Volcans et, chasse aux lapins par l'association des fauconniers Arvernes.
- Activité halieutique : pêche interdite. Présence de nombreuses espèces exotiques de poissons dans les deux bassins (poisson-chat, perche soleil...).

=> Patrimoine historique : aucun patrimoine de ce type n'est présent sur le site.

● L'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats, des espèces et du patrimoine géologique

=> Habitat patrimonial

Au sein de la prairie humide se trouve un pré salé continental de 0,4 ha, habitat particulièrement rare en Auvergne (surface estimée à 11 ha en 2012). La cartographie a permis de mieux connaître cet habitat recensé jusqu'alors au plus près à Gimeaux, Saint-Beauzire et Ménérol (Puy-de-Dôme). Ces habitats sont alimentés par des remontées ponctuelles de sel, appelées «selins» dans la région de Riom.

=> Flore

Quatre espèces menacées ont été inventoriées dans la prairie humide et deux espèces supplémentaires menacées dans le parc. Certaines sont des espèces halophiles (qui aiment le sel) comme le *Jonc de Gérard*, le *Scirpe maritime*, la *Laîche à utricules bifides*. Les 6 espèces remarquables sont caractéristiques d'un ancien marais marneux. D'autres espèces rares sans statut particulier ont été recensées : la *Laîche à épis distans* (rare), le *Lotier à feuilles tenues* (rare) et l'*Ophioglosse vulgaire* (assez rare). Une orchidée a également été identifiée sur les abords du petit bassin du parc (zone autre que la zone humide) : l'*Orchis des Marais*. Sa présence a modifié la gestion des abords de ce bassin (fauche tardive).

=> Faune

L'intérêt faunistique de la zone est plus limité, mais deux insectes remarquables ont été observés : le *Cuivré des marais* et l'*Agrion de Mercure*. D'autres observations éparées sur les environs immédiats du parc prouvent l'importance des milieux naturels périphériques (roselière, fossé, mare...) comme réservoirs de biodiversité. De plus, une espèce d'oiseaux nicheurs menacée a été observé : la *Huppe fasciée*.

=> Synthèse des intérêts principaux

Enjeux	Localisation	Nombre	Liste
Habitats	Prairie	1 (0,4 ha)	Pré salé continental
Flore	Prairie	4	Jonc de Gérard, Scirpe maritime, Laîche à utricules bifides, Orge faux-seigle
	Parc	2	Epipactis du Rhône, Centaurée naine
Faune (invertébrés)	Prairie	2	Agrion de Mercure, Cuivré des marais
	Parc	3	Agrion de Mercure, Calopteryx vierge méridional, Libellule fauve
Faune (vertébrés)	Parc	1	Huppe fasciée
Corridors	Prairie	1 (1 ha)	« noyaux de nature »
	Parc		Roselières, bois humides = noyaux de nature / fossés = connection

● La définition des objectifs de la gestion et des actions à envisager

=> Les enjeux

La préservation des zones humides est un enjeu majeur pour la qualité et la quantité des masses d'eau en aval. Les objectifs majeurs de gestion sont orientés vers la conservation et amélioration de l'intégrité du marais, d'un point de vue hydrologique mais aussi biologique. La présence de ce marais au sein d'un espace fortement fréquenté par le grand public est un atout pour valoriser la nature ordinaire.

=> Les 7 objectifs majeurs de la gestion et des actions proposées

- Restaurer le niveau hydrique de la prairie humide.
- Limiter les pollutions potentielles de la prairie humide.
- Assurer la pérennité de la gestion.
- Créer des habitats favorables à la faune et la flore.
- Conserver la diversité des habitats humides.
- Conserver la qualité des habitats naturels.
- Faire découvrir le potentiel écologique du site.
- Augmenter les potentialités d'accueil du parc pour les espèces remarquables.
- Modifier la gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité sur Riom et ses alentours.
- Evaluer l'impact des actions de gestion.

=> Les actions proposées pour atteindre les objectifs de gestion

- Mettre en place une gestion différenciée des abords de la prairie humide.
- Creuser des mares.
- Planter des haies.
- Faire un muret en pierres sèches.
- Surveiller l'implantation d'espèces exotiques envahissantes.
- Réaliser un platelage et des jeux interactifs pour valoriser une des deux mares.
- Mettre en place une gestion écologique sur l'ensemble du parc.
- Suivre la flore, les amphibiens, les libellules, les papillons, les orthoptères.

● Le plan de travail :

=> Pour chaque action, une fiche « action » a été établie précisant

- l'intitulé de l'action (ex. « Boucher les drains ») ;
- le type d'action (ex : gestion des habitats et des espèces ; suivi administratif ; suivi écologique ; actions de valorisation et communication) ;
- son niveau de priorité (★★★ urgent et prioritaire ; ★★ indispensable ; ★ utile pour aller plus loin) ;
- les objectifs de l'action et l'indicateur d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités ;
- le descriptif de l'action avec l'indicateur d'évaluation de l'action et les habitats / espèces visées ;
- les acteurs et le cadre politique de la mise en œuvre, les types de financement mobilisables ;
- les modalités de mise en œuvre : moyens proposés, période de réalisation, secteur géographique concerné, année de réalisation, surface d'application ;
- le budget prévisionnel global.

3 – LES TRAVAUX ET LEURS PREMIERS EFFETS

Romain LEGRAND, CPIE Clermont-Dômes

● Les travaux

- Les travaux ont été réalisés en novembre 2012 : création des mares, aspect du marais, panneaux, ... Un ponton a été installé en 2013 pour permettre au public de se rapprocher des mares.
- Aucun végétal n'a été planté : les plantes qui se sont développées l'ont fait à partir des graines en dormance. Des haies de saules seront peut-être plantées plus tard, à la place d'un mur de pierres sèches, pour diversifier le paysage et fournir une zone d'hivernage aux batraciens et à d'autres espèces.

La présence de plantes est importante car les libellules pondent sur leurs feuilles.

- La fauche retardée : une fauche est prévue de temps en temps, s'il y a des arbustes, mais pas avant 5 ans.
- Les produits phytosanitaires utilisés sur les terrains de sport aux alentours ne perturbent pas la zone humide : la Ville s'efforce d'en utiliser le moins possible et une convention a été signée avec un organisme qui récupère l'azote dans le sol, via des bactéries, pour éviter l'usage de désherbants sélectifs. La nappe est à un mètre de profondeur.

• L'impact des mares

Depuis novembre 2012, l'impact des mares est suivi par le CEN Auvergne. Il y a deux ans, l'aspect de la zone était très homogène. Il n'y avait pas de fleurs.

Les mares ont été créées pour apporter de la diversité : le développement des amphibiens était escompté, mais au final, ce sont les libellules qui ont le plus investi les lieux.

Les conditions ont été idéales : le printemps 2013 a été très humide aussi les deux mares étaient pleines à ras bord. Les orages d'août ont également évité leur assèchement : il y avait 10 cm d'eau au 15 août 2013 !

Bilan : le nombre d'espèces de libellules est passé de 5 à 13 !



- La première mare, au bout du ponton, a été conçue avec des pentes douces et des pentes abruptes pour favoriser la biodiversité : les niveaux de profondeur vont de plus d'un mètre à quelques centimètres. Plus la mare offre de formes irrégulières, plus elle offre une diversité de possibilités adaptées aux différentes espèces, ce qui favorise la biodiversité. Il y a une majorité de libellules dans cette mare qui a été en eau tout l'été 2013.



- La seconde mare, plus petite, constitue un relais vers la mare à ponton. C'est une mare plus tranquille pour les oiseaux notamment. Elle a peu d'intérêt pour l'instant mais à terme, elle pourra être un dortoir la nuit pour les oiseaux. La présence de nombreuses plantes à graines et d'insectes sera utile au nourrissage des hirondelles et des martinets. On y trouve actuellement des étourneaux et des moineaux.



- La troisième mare est plus large, avec une pente douce uniquement, plus régulière : on pensait avoir une plus grande diversité de libellules grâce à elle mais cela n'a pas été le cas.

- Il n'y a pas de poisson pour l'instant dans les mares. Comme les hérons viennent s'y nourrir, il se peut qu'il y en ait un jour ...

Les mares, les étangs, les fossés créent un corridor : quand les autres espaces s'assèchent, les animaux vont dans les rases et les mares, ce qui permet le passage d'espèces supplémentaires.

4 – LA ZONE HUMIDE, SUPPORT DE FORMATION ET D'ANIMATION

Bruno RESSOUCHE, Ville de Riom

Pour l'instant, la Ville a peu communiqué sur l'expérimentation et ses résultats. Elle devra le faire car les visiteurs ne comprennent pas si ce retour à l'état naturel est intentionnel ou pas. A ce jour, aucune remarque négative ou positive n'est formulée par les visiteurs, ni par les footballeurs qui utilisaient le terrain avant la réhabilitation de la prairie humide.

- **Un support pédagogique pour accompagner l'évolution des pratiques au sein des équipes techniques**

Le dispositif présente un autre intérêt : il interroge la Ville sur toutes ses pratiques en matière de fauche, de recours aux traitements phytosanitaires, etc. Par son côté démonstratif, la zone humide est devenue un support de vulgarisation, qui contribue au changement de culture des services techniques, grâce à l'appui du CEN et du CPIE. Le message venant de ces intervenants extérieurs, et non de l'interne, est plus fort et mieux entendu par les agents.

Il s'agit notamment de modifier le regard porté sur les plantes, pour que les « herbes folles » ne soient plus perçues comme telles, mais comme des « plantes naturelles ».

Les agents ont été invités à participer, s'ils le souhaitent, aux travaux d'inventaires et de suivi aux côtés du CEN. Cette collaboration a contribué à la valorisation de leur métier et à l'échange sur les évolutions nécessaires des pratiques, sur les enjeux de la zone humide, etc.

- **Un support pour l'éducation à l'environnement des enfants des écoles**

Laurent LONGCHAMBON, CPIE Clermont-Dômes

Le CPIE Clermont-Dômes a accompagné la mise en place de la zone humide du Cerey par une action d'éducation à l'environnement à destination des élèves de CM2 d'une école de Riom.

- Les enfants ont découvert la vie biologique et sociale de ces milieux humides où l'homme est présent.

Ils se sont interrogés sur ce qu'est une zone humide, zone tampon qui concentre l'eau, qu'il n'est pas nécessaire de tondre, qui laisse place à la nature. Ils ont été accompagnés dans leurs recherches, ont observé la zone humide, ont appris à approcher les animaux, ont pris des photos d'octobre 2012 à mai 2013 donc avant, pendant et après les travaux. Ils ont appris ce que sont les facteurs abiotiques (température, sol, humidité, ...). Ils ont montré, par leurs observations, la transition entre un milieu sans vie (terrain de foot) et un milieu vivant (faune et flore de la zone humide réhabilitée).

Les enfants ont également réalisé des petits panneaux explicatifs avec l'appui du CEN et du CPIE. Ils ont été exposés en juillet dans le parc, dans le cadre de l'opération « Mon été au Cerey ». Pour inciter les usagers du parc à consulter leurs panneaux et à s'approprier ainsi leurs découvertes, les enfants ont conçu un questionnaire.

- Les enseignants ont permis au projet de se prolonger à travers leurs enseignements : les recherches, observations, descriptions et comptages d'animaux ont été des supports pour le cours de mathématiques, de français, de géographie, de sciences de la vie. Le projet a été un outil de transversalité entre les disciplines.

- Bilan : les enseignants ont été très satisfaits.

- Des idées pour la suite : concevoir des supports pour transmettre les connaissances aux autres classes de CM2 ou permettre aux CM1 de suivre sur deux ans le projet (suppose de mobiliser les professeurs des deux niveaux : CM1 et CM2).



5 – LES CONTRIBUTIONS DU PROJET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Intérêt pour la biodiversité**

- contribution à la Trame Verte et Bleue : effet de corridor créé par les mares, les étangs et les fossés ;
- offre d'habitats pour diverses espèces (faune et flore), dont plusieurs sont protégées ;
- réhabilitation et protection d'un patrimoine rare dans nos régions (zone humide remarquable type « pré salé »).

- **Intérêt d'un point de vue social**

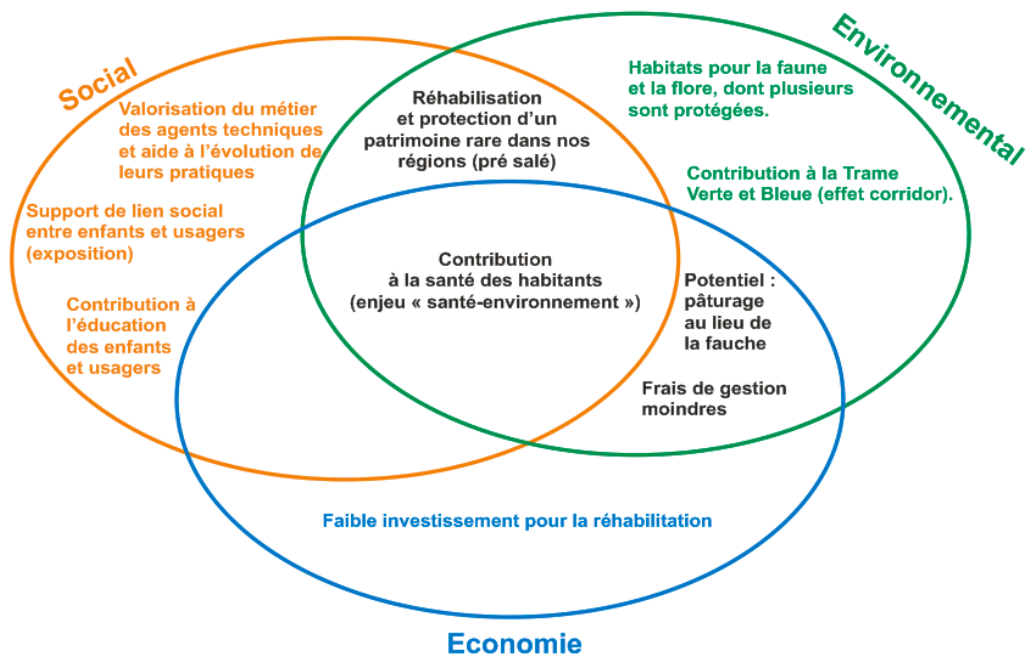
- contribution à la santé des habitants : mise à disposition d'un parc urbain où l'on peut apprécier la nature et ses bienfaits (enjeu « santé-environnement ») ;

- contribution à l'éducation des enfants et des usagers (sera développé à l'avenir) en matière d'environnement, mais pas seulement (support scolaire pour différentes disciplines) ;
- valorisation du métier des agents techniques de la Ville et appui à leurs changements de pratiques
- création de lien social entre les enfants et les usagers via l'exposition de panneaux ;
- mise en évidence d'un patrimoine rare dans nos régions (zone humide remarquable type « pré salé »).

● Intérêt économique

- cette zone humide prouve que l'on peut agir utilement pour la biodiversité, pour un faible investissement et moins de frais de gestion (un terrain de football nécessite l'investissement d'un agent pendant un an !).
- intérêt potentiel pour l'affouragement de troupeaux à l'avenir (ex : poneys du centre équestre voisin), si la solution du pâturage est retenue.

Contributions de la zone humide du Cerey au développement durable



III – « LA NATURE, POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VI(II)E ! » Réflexion sur la place et le rôle de la nature dans la ville

Intervenants : Christine DESCŒUR et Philippe ROBBE, architectes conseillers au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Puy-de-Dôme (CAUE 63).

1 – LE CAUE 63 : CATALYSEUR D'UN DÉBAT PROSPECTIF INITIÉ EN 2012



Le Caue accompagne au quotidien les territoires dans leur réflexion de projets. Dans le cadre de sa mission de conseil, il intervient aux côtés des collectivités locales sur l'élaboration des outils de planification... Les missions du Caue se réalisent dans une approche d'intérêt public garant d'une culture commune...

Présent sur le terrain, en situation idéale de capacité, d'écoute et d'observation, le Caue se positionne comme catalyseur pour l'action, il explore de nombreuses pistes d'action qui permettent de sensibiliser une

grande diversité de publics au devenir des territoires. Axés sur les relations complexes entre ville, agriculture, nature et paysages, les derniers travaux du Caue 63 ont laissé une large place au débat prospectif...

La volonté de prolonger les réflexions sur le thème «**ville et nature**» est née de l'envie de montrer comment la **fusion de ces deux mots** peut anticiper et accompagner la mutation des territoires...

Le renforcement du lien au naturel, le bien fondé «**retour à la terre**» est une attente sociale du contexte urbain... La **ville-nature** repose sur un **pacte culture-nature** visant à ce que les **hommes habitent leur monde en accord avec toutes formes de vie**, dont le **milieu naturel**....Il ne s'agit donc plus d'embellir ou assainir la ville en multipliant Parcs et Jardins (18/19e), l'**enjeu contemporain** consiste à penser la ville comme un **grand milieu vivant** et à **en respecter les règles de fonctionnement et d'équilibre**....

Le Caue sensibilise et conseille sur le thème de l'architecture (règles d'urbanisme, devenir des bâtiments anciens, ...) mais aussi, il conseille le grand public et conduit des actions spécifiques sur différents thèmes, « Agriculture et Paysages » ou « Nature en ville » (Philippe Robbe et Christine Descœur, architectes conseiller au caue63).

Ainsi, depuis 2012, le CAUE anime une réflexion sur « **La nature, pour une meilleure qualité de vi(II)e !** ». Nombreux sont ceux qui travaillent sur ce thème, aussi le CAUE n'en sent pas détenteur, mais catalyseur. Il s'intéresse à ses différentes clés d'entrée : réintroduction de la nature en ville, production par l'agriculture périurbaine et enjeux (ex : jardins partagés, fermes verticales des mégaloïles, etc). Aussi, à partir d'approches innovantes, le Caue souhaite témoigner de l'enjeu de la nature en ville, de la nature urbaine, de l'agriculture en ville et évoquer le potentiel des espaces agricoles périurbain... Comme un métronome, les réflexions du Caue ne cessent de se balancer, du rural à l'urbain et inversement...

En 2012, le CAUE a organisé trois rencontres :

- **Peut-on réconcilier Ville et Nature ?** (28/06/12)
- **Ville et Nature : une utopie sociale ?** (27/09/12)

A cette occasion, les participants ont été invités à cueillir une plante sur leur chemin depuis l'hôtel. Avec l'aide d'un botaniste du CEN, un herbier a été réalisé à partir de ces plantes, qui a donné lieu à une fiche « *Quelle biodiversité en milieu urbain ?* ».

- **La Ville, un avenir à cultiver** (05/10/12)

Le CAUE a édité une publication : carnet de découverte sur Ville et Nature.

En 2013, pour cette seconde saison, le CAUE a proposé trois nouvelles rencontres :

Le CAUE a associé davantage de partenaires : écoles, collectivités, associations.

- **Ville et Nature : pour qui, pourquoi ?** (25/04/13)

Avec la diffusion du film de Florent TILLON sur la nouvelle urbanisation de la ville, « *Détroit ville sauvage* ». *Détroit devenue capitale de la "rust belt" (différent de la Manufacturing belt « ceinture des usines » des années 1970) la ceinture rouillée américaine, se lance dans la production agricole sur ses terrains vagues. Des habitants ont*



commencé par faire pousser des fleurs puis des légumes sur leur bout de pelouse, puis sur le passage que la municipalité n'arrive plus à entretenir, ensuite ils se sont carrément mis à squatter les terrains vagues dont la municipalité est propriétaire, et en ont fait des jardins potagers. Ils investissent les terrains et y font de la culture en bacs à cause d'une éventuelle pollution des sols. Les projets consistent à produire en bio intensif (petites surfaces, bacs...) pour subvenir à leurs besoins, des légumes frais, des animaux (poules et lapins), des conserves et du miel. Il s'agit bien d'une agriculture de subsistance comme on en trouve dans le tiers-monde.

• **Quel paysage entre ville et campagne ?** (16/05/13)

Le CAUE et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand ont invité Florent TILLON. Le CAUE s'est rendu à Riom Communauté (élevage de moutons, vergers et vignoble à Mirabelle) pour échanger sur les parcs récréatifs. Doit-on pérenniser l'agriculteur de Mirabelle ? Comment ? Un bilan de la semaine Agriculture et paysages a été effectué.

• **« Quand l'agriculture se construit en ville »** (02/10/13 au Sommet de l'Elevage) : exposé sur le GR63 (promenade de 80 km autour de Clermont-Fd).

Il a été question de la Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines « [POPSU](#) » qui a initié la transversalité par rapport à ces villes : comment ont-elles évolué ? Comment ont-elles développé les mutations de leur territoire ?

Cette plate-forme, qui est maintenant européenne, met en dialogue l'expertise des acteurs locaux et les savoirs des milieux de la recherche pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions de l'espace urbanisé. Elle publie des documents sur les villes étudiées. Le dernier porte sur la mutation « [Des jardins dans la métropole](#) » : il précise les nouveaux usages et les pratiques sociales qui se développent dans les jardins d'Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Lausanne, Lyon, Nantes, Strasbourg, Toulouse et sur les projets du bailleur social Paris OPH Paris habitat.

Christine DESCOEUR et Philippe ROBBE ont ainsi initié, en partenariat avec différents organismes un cycle de débat sur le **thème ville et nature**, qui devrait connaître une suite et se prolonger sur l'année 2014... Avec la mise en place d'animations initiées par la Plate-forme 21, il est possible d'identifier de nouveaux partenaires et constituer ainsi la richesse d'un réseau sur ce thème. Ces rencontres sont effectivement l'occasion de réactiver un réseau d'acteurs et décideurs impliqués au quotidien dans les thématiques de l'Aménagement du Territoire.

D'autres thèmes de recherche sont proposés par le CAUE du Puy-de-Dôme, comme la « Mobilité », « Energie et Planification », ou encore « Santé et Environnement ». Ainsi, il propose une véritable tribune libre pour les organismes sous la forme de rendez-vous thématiques, rencontres débats entre techniciens dans l'objectif de collecter des initiatives et des retours d'expérience nécessaire aux décideurs. En quelques années, le développement de la nature est devenu un enjeu majeur pour l'émergence de la ville durable. Les initiatives observées dans les villes et les agglomérations confirment la montée en puissance de la prise en compte de la nature dans les stratégies et les pratiques. Quels que soient les modèles urbains préconisés, la ville verte reste un véritable défi pour la ville de demain. Est-il envisageable de se servir de la résilience de la nature pour créer un nouvel écosystème ?

2 – VILLE ET NATURE : COMMENT S'ORGANISE LA MUTATION ?

• **L'Homme, serait-il à la fois une victime et un agresseur de la Nature ?**

Le rapprochement entre Ville et Nature interroge sur le positionnement de l'homme dans son environnement. Comme l'explique le sociologue Jean VIARD¹, il y a une bivalence, une double figure qui s'impose entre l'Homme et la Nature. S'il est légitime de souhaiter limiter les agressions de l'Homme sur son environnement, il est tout aussi indispensable de tenter de réduire l'impact de l'environnement, notamment des pollutions environnementales sur la santé humaine.

¹ Directeur de recherche au CNRS au CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po), spécialisé notamment dans les vacances, le temps libre, Marseille, ou les 35 heures. Il dirige les éditions de l'Aube. Il est vice-Président délégué à l'évaluation des politiques publiques communautaires à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

L'homme a des besoins : il faut revenir aux fondamentaux : air, nourriture, santé, cadre de vie agréable, mais aussi besoin de rêver.... L'eau comme ressource vitale, accessible et élément de progrès (cf. : exposition internationale de l'eau, Saragosse, 2008).

• Quelles démarches pour initier ?

A partir de ces données fondamentales, le CAUE a identifié ce qui pouvait être initié, tout en ayant conscience que les démarches régaliennes sont celles qui permettent d'agir le plus vite.

INSCRIPTION DE LA NATURE DANS LES VALEURS REGLEMENTAIRES : trois règlements fondamentaux

1°) Le 2è Plan National Santé-Environnement rappelle que l'homme fait partie intégrante de son environnement avec lequel il est en interaction permanente. Il peut en être victime ou agresseur.

2°) Loi constitutionnelle du 01/03/05 relative à la charte de l'environnement

Cette loi instaure le principe de prévention, de précaution, de pollueur/payeur.

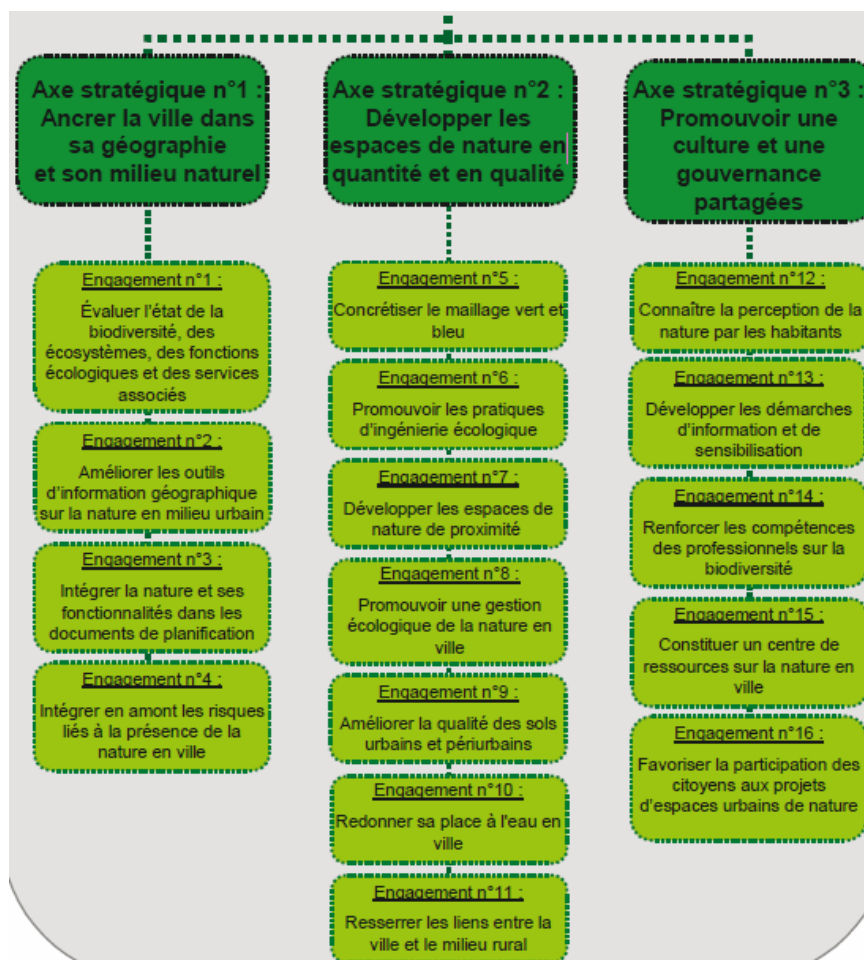
Article 1er – Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2 – Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

3°) Loi Grenelle 2, du 12/07/10

Dans la continuité des engagements du Grenelle Environnement, elle met en place la Trame Verte et Bleue, le plan de la Ville durable du ministère de l'Ecologie, Développement durable, des Transports et du Logement propose quatre actions pour une nouvelle façon de concevoir la ville : EcoCité, EcoQuartier, Transports collectifs, le plan Restaurer et valoriser la Nature en Ville » (cf. schéma des axes stratégiques).

Plan « Restaurer la nature en ville »

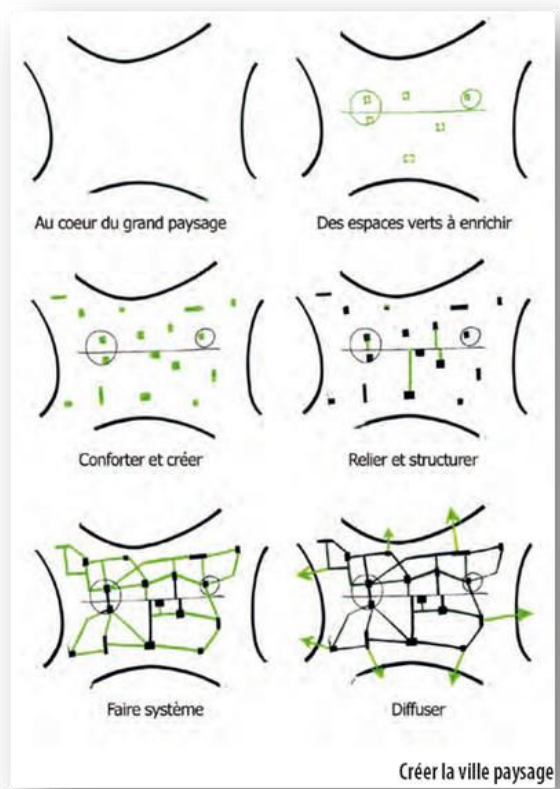


• La culture du projet

Aménager, c'est rendre possible un projet de ville.

Dans un contexte économique et urbain en mutation, le CAUE reste à l'écoute des méthodes aidant à fortifier les liens entre projet urbain et action sur le territoire de manière à anticiper l'avenir. Le Projet de Développement Durable, PADD, du SCOT ou du PLU est la préfiguration de l'envie d'agir, le projet politique.

On identifie de nombreuses initiatives à l'échelle nationale, un élément fondamentale ressort **le lieu donne le sens au projet**



Pour expérience locale, nous pouvons relater en 2012, la fédération des agences d'urbanisme et plus particulièrement les ateliers de réflexions du club sur « sur les rives de ville » qui s'est réuni à Clermont -Ferrand en workshop. La représentation ci-contre en est issue.

Faire de la ville un projet

La base est le paysage existant, c'est la source (cf. schéma ci-contre « *Au cœur du grand paysage* »).

La construction : le grand paysage s'invite dans la ville en mutation. La structuration d'une trame se met en place.

La Trame Verte et Bleue s'appuie sur le projet.

Les mutations se construisent à partir de l'analyse des lieux.

Dans le cadre du développement durable, on considère **l'identité comme une richesse, les éléments qui la constituent sont des éléments du patrimoine souvent non renouvelables**. Le CAUE participe à la sensibilisation des élus à la reconnaissance de ces particularités.

Autres exemples :

Montpellier montre comment un parc aménagé va se mailler avec le reste du territoire, en maintenant les vignes qui l'entourent (cf. [pages 14 à 21 de « Montpellier Notre Ville »](#) - mai 2013).

La Ville de **Clermont-Ferrand** et le Syndicat des viticulteurs se sont associés pour permettre le retour de la vigne sur la commune (puy de Chanturgue). Objectifs : renouer avec un terroir historique en rendant aux parcelles leur fonction originelle, mais aussi protéger les Côtes de Clermont. En 2012, la Ville a acquis de nouvelles parcelles auprès de l'Etablissement Public Foncier dans la perspective de nouvelles plantations.

La réintroduction de l'activité économique liée à la production de vin constitue un choix de développement durable de son territoire mais aussi de valorisation des paysages et des espaces naturels. Le conseil municipal a décidé en février 2013 de demander la labellisation en Espace naturel sensible (ENS), ce qui permettra de poursuivre dans le temps, l'action foncière et la politique de préservation de la qualité des paysages et du milieu naturel.

Dans la culture du projet : le travail sur les échelles.

On note projet de ville, mais également ville fertile, plan vert, plan guide.....

Alexandre CHEMETOFF² a beaucoup travaillé sur les **projets de territoire** et sur le « **PLAN GUIDE** ».

Il définit le plan guide ainsi : « *C'est un plan très précis, redessiné régulièrement tous les trois mois, en même temps que le projet avance. Il permet à chacun d'avoir une vision globale de l'impact des transformations provoquées par telle ou telle intervention sur tel ou tel site. C'est un outil de travail évolutif qui permet à tous les acteurs de la ville de partager un projet. Ici, ce n'est pas une Zac, une Zup, ce n'est pas une zone, c'est une ville. Un plan, c'est transparent, c'est malléable et ça permet de vérifier visuellement que nous ne manquons pas de constance. Bien sûr, on aurait pu travailler autrement : dessiner un projet définitif, en*

² Architecte, urbaniste et paysagiste français. Alexandre Chemetoff et son équipe réalisent des études et des opérations de maîtrise d'œuvre qui illustrent son approche pluridisciplinaire associant parfois dans une même réalisation architecture, construction, urbanisme, espaces publics et paysage, dans un souci de compréhension globale des phénomènes de transformation du territoire : du détail à la grande échelle.

fabriquer la maquette et mettre vingt ans à construire. Moi, je préfère faire les choses par morceaux et continuer à me poser des questions auxquelles le temps permettra d'apporter des réponses. Ainsi, la ville se donne à voir, à parcourir, à critiquer. Elle s'accomplit progressivement avant que tout ne soit fixé, figé pour toujours » (source : [la revue urbaine](#)).

La question de la construction de la Trame Verte et Bleue est ouverte. Elle s'appuie sur le projet de ville, sur l'histoire entre aménagement et écologie.

Remarques de participants : La difficulté est d'arriver à ce que la population appréhende cette culture du projet dans un espace temps qui corresponde au temps des élus. Les projets s'inscrivent dans un temps supérieur à celui d'un mandat.

Les exemples d'actions en faveur de la gestion d'une nature en ville montrent un retour à l'essentiel.

- Apiculteur urbain (Lucas FALCHERO) qui a installé ses ruches sur le toit terrasse de la Maison des Congrès de Clermont-Ferrand.
- Chevaux du haras d'Aurillac qui trouvent une nouvelle vocation : tondeuse écologique ou herse pour entretenir les chemins.
- Bailleurs sociaux qui proposent des aires de jardins potagers avec une cabane de jardin (lieu de lien social entre habitants), en remplacement des pelouses.

Le Conseil général de Seine Saint Denis a diffusé en 2009 un guide intéressant intitulé « **Préconisations générales pour prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement** » ([cf doc. complet](#)) à l'attention des aménageurs, urbanistes et gestionnaires d'espaces verts.

Les préconisations, en bref :

- Eviter la plantation d'espèces exotiques potentiellement invasives.
- Favoriser la plantation d'espèces indigènes ou locales.
- Diversifier les essences et les habitats.
- Préférer la fauche annuelle des prairies à la tonte fréquente des pelouses.
- Prendre en compte la biodiversité lors des interventions de gestion.
- Limiter l'usage d'intrants chimiques (engrais chimiques, désherbants, pesticides, fongicides).
- Préserver et recréer des zones humides.
- Favoriser la continuité des zones végétalisées.
- Aménager des toitures végétalisées.
- Aménager des éco-quartiers.
- Limiter la pollution lumineuse.

IV – QUELLES SUITES OU PROLONGEMENTS DONNER AU CYCLE DE VISITES « BIODIVERSITÉ » ?

Les participants à la visite ont exprimé le souhait de disposer d'une synthèse des retours d'expériences.

Objectif : faire partager les expériences aux communes pour et les encourager et les aider à passer à l'action.

Cette synthèse pourrait être présentée sous forme d'un recueil de fiches à visée opérationnelle, décrivant les projets, leurs facteurs de réussite, leurs exigences, comment les faire vivre dans le temps, ...

Pour ce faire, il est proposé de constituer en 2014 un groupe de travail avec les adhérents intéressés pour :

- identifier les expériences intéressantes à diffuser, avec l'appui du CEN Auvergne, des CPIE adhérents, du CAUE, (+ autres organisations intéressées) ;
- dégager les éléments intéressants à transférer ;
- concevoir et rédiger des fiches (ou autre support à réfléchir) pour le transfert d'expériences.

Les visites « Biodiversité » pourront se poursuivre en parallèle.

La proposition sera présentée aux adhérents de la Plate-forme 21, pour recueil de leurs avis, lors de l'Assemblée générale du 13 décembre 2013.

Quelques outils pour aller plus loin

• **Organisations intervenantes**

- Présentation du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne – Compte rendu de la première sortie organisée par la Plate-forme 21 - [voir](#)

• **Trame Verte et Bleue, prise en compte de la biodiversité**

- Carnet de découverte « Ville et Nature », CAUE

- Carnet découverte « *La Trame verte et bleue : comment identifier les réseaux écologiques à l'échelle locale ?* », CAUE du Puy-de-Dôme, 2012 - [télécharger](#)

- Cahiers techniques sur la Trame Verte et Bleue - Tome 1 : « Comment passer à l'action » – Tome 2 : « Comment tirer parti des actions engagées ». Tome 3 : « Mettre en oeuvre la Trame verte et bleue à l'échelle des territoires ». Tome 3 – « Comment intégrer la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanismes ? » - Espaces naturels régionaux du Nord-Pas de Calais - [Télécharger](#)

- Guide des 10 commandements « Préconisations générales pour prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement », Conseil général de Seine-Saint Denis, 2009 - [voir](#)

- Site et centre de ressources de la Trame Verte et Bleue - [voir](#)

- Site de la Trame Verte et Bleue en Auvergne - [voir](#)

- Site de la trame écologique du Massif central - [voir](#)

• **Ville et agriculture**

- Carnet découverte « *Ville et agriculture : quelle proximité ?* », CAUE du Puy-de-Dôme, 2011 - [voir](#)

Contacts des intervenants

Caroline MONTEL

Adjointe à la Directrice des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain de la Ville de Riom
Tél. 04 73 33 71 19 – c.montel@ville-riom.fr

Jean-Christophe GIGAULT

Adjoint au Maire de Volvic, chargé de l'environnement
et Directeur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne.
Tél. 04 73 36 13 15 – jean-christophe.gigault@lpo.fr

Laurent LONGCHAMBON

Ecologue au CPIE Clermont-Dômes.
Tél. 04 73 87 35 21 - llongchambon.cpie63@orange.fr

Thomas DUMAS

Chargé de mission au Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.
Tél. 04 73 63 18 27 – thomas.dumas@espaces-naturels.fr

Romain LEGRAND

Chargé de mission au Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.
Tél. 04 73 63 18 27 – romain.legrand@espaces-naturels.fr

Philippe ROBBE,

Architecte Conseiller au CAUE du Puy-de-Dôme
Tél. 04 73 42 21 20 – philippe.robbe@caue63.com

Christine DESCŒUR

Architecte Conseiller au CAUE du Puy-de-Dôme
Tél. 04 73 42 21 20 - christine.descoeur@caue63.com